

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Aide judiciaire

Aide judiciaire

Lettonie

Droit National  (152 Kb) 

#### Article 14, paragraphe 2, premier tiret — Noms et adresses des autorités réceptrices ou expéditrices compétentes

Le Service de l'aide juridictionnelle (*Juridiskās palīdzības administrācija*) se trouve Pils laukums 4, Riga, LV-1050, courriel: [jpa@jpa.gov.lv](mailto:jpa@jpa.gov.lv). Informations par téléphone, appel gratuit: 80001801 (informations sur les services fournis par le Service de l'aide juridictionnelle et la manière de remplir les formulaires) Cliquez sur le lien ci-dessous pour afficher toutes les autorités compétentes en rapport avec cet article.

Pays: Lettonie

Instrument: Aide judiciaire

Type de compétence: Autorités de réception

#### Juridiskās palīdzības administrācija

Pils laukums 4

Ville / Municipalité : Riga

Code postal : LV-1050

+371 67514208; Free phone line: +371 80001801

+371 67514209

[jpa@jpa.gov.lv](mailto:jpa@jpa.gov.lv)

<http://www.jpa.gov.lv>

Commentaires :

Service de l'aide juridictionnelle

Pays: Lettonie

Instrument: Aide judiciaire

Type de compétence: Autorités de transmission

#### Juridiskās palīdzības administrācija

Pils laukums 4

Ville / Municipalité : Riga

Code postal : LV-1050

+371 67514208; Free phone line: +371 80001801

+371 67514209

[jpa@jpa.gov.lv](mailto:jpa@jpa.gov.lv)

<http://www.jpa.gov.lv>

Commentaires :

Service de l'aide juridictionnelle

#### Article 14, paragraphe 2, deuxième tiret — Zones géographiques relevant de la compétence des autorités réceptrices et expéditrices

La zone géographique de compétence de l'autorité réceptrice et expéditrice, à savoir du Service de l'aide juridictionnelle, couvre tout le territoire de la République de Lettonie.

#### Article 14, paragraphe 2, troisième tiret — Moyens de réception dont disposent les autorités réceptrices pour recevoir les demandes

Les demandes adressées à l'autorité compétente en vue d'obtenir l'aide juridictionnelle peuvent être envoyées par la poste ou déposées en personne au Service de l'aide juridictionnelle.

#### Article 14, paragraphe 2, quatrième tiret — Langues qui peuvent être utilisées pour établir la demande

Le formulaire de demande peut être rempli en letton.

Dernière mise à jour: 12/07/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.